

SUD . CGT

Nous nous sommes fait respecter

Vendredi 07 mai, l'assemblée de grévistes a voté la fin du conflit qui a agité ces 5 dernières semaines.

Mise au point :

Contrairement à ce qu'affirme le communiqué de la direction qui a voulu ménager les organisations syndicales non impliquées dans le mouvement, cette sortie de crise est uniquement due au fait que la direction a compris qu'elle ne pourrait pas s'en sortir sans céder quelque chose.

Si le résultat est loin d'être à la hauteur de ce que nous espérions, il démontre néanmoins que les propos de certains cadres sur l'inutilité de la grève étaient faux, la preuve en est que si les sommes sont modestes, nous avons bel et bien obtenu une augmentation qui se reportera tous les ans.

Nous déplorons le gaspillage qui aurait pu être évité si la direction n'avait pas maintenu si longtemps des positions extrémistes.

Un conflit peut en cacher un autre.

Ce conflit a été long, particulièrement dur et des amertumes resteront dans les esprits, de même qu'aucun accord ne sera signé par SUD et la CGT tant qu'un talon conséquent ne sera pas rétabli pour SUD et une Augmentation Générale digne de ce nom pour la CGT.

C'est un avertissement pour l'année prochaine.

Nous avons essayé dans ce conflit de ne pas attiser les tensions entre les grévistes et l'encadrement. Nous ne nous sommes pas trompés de cible et avons évité d'envenimer davantage la situation, étant conscients de la position très difficile de l'encadrement générée par la position jusqu'au-boutiste du siège.

Si les pressions ont été très fortes sur le personnel en grève et la situation très difficile pour certains d'entre eux, c'est malgré tout le courage, la solidarité et la détermination qui l'ont emportés.

Nous tenons à dire merci et bravo à tous ceux qui ont lutté et qui nous ont impressionné par leur comportement exemplaire (pour des gens manipulés, Chapeau !).

Si une majorité a décidé la reprise du travail malgré le mécontentement qui est toujours là, il faut maintenant que cette reprise se déroule au mieux tant dans les conditions de travail que humainement.

Le directeur a pris l'engagement d'une attitude d'apaisement lors de la signature du protocole de fin de conflit. Nous souhaitons également cet apaisement dans l'intérêt de tous.

Nous remercierons tous ceux qui ont marqué leur solidarité en participant à la collecte dans un tract quand celle-ci sera close. En attendant, elle est toujours ouverte pour ceux qui souhaiteraient y participer.

Ce que nous avons réellement obtenu par la lutte, explications :

Un rajout de 150 € (18,75 €/mois) sur le versement semestriel à partir de mai 2010 qui se traduira obligatoirement par un rajout de 200 € aux 150 € (29,16 €/mois) sur les autres années.

Nous demandions une somme qui rajoutée aux 1 % totaliserait 65 €, nous sommes donc loin du compte.

Pour ceux qui choisiront la mensualisation de l'augmentation du VS octroyé par l'accord signé plus ce rajout, une ligne supplémentaire viendra s'ajouter sur le bulletin.

Cette mesure porte le plancher du VS à 2450 € (2650 € à partir de 2011) pour les ouvriers et 2750 € (2950 € à partir de 2011) pour les AM, ceux qui atteignaient déjà cette somme ne sont donc pas concernés.

La direction s'est également engagée à faire un effort sur les commissions paritaires.

Exemple :

Pour ceux qui auront une ligne de 50 € sur le bulletin, l'accord octroyait 250 € de plus sur le VS, nous avons obtenus 150 € supplémentaire, l'augmentation est donc portée à 400 €.

Divisé par les 8 mois restants on obtient bien une ligne de 50 €.

A partir de 2011 et les années suivantes, cette ligne restera, donc en multipliant les 50 € sur 12 mois, on en obtient 600 €, la direction remet 200 € de plus que les 150 € pour porter l'augmentation du VS à 600.

Pour ceux qui ne choisiront pas la mensualisation, le VS augmenté de 400 € cette année sera automatiquement porté à 600 € l'année suivante.

	Pour 2010	Pour 2011 et autres années
Accord 2010	VS + 250 €	VS + 250 €
Après conflit	VS + 150 € /8 = 18,75 €	VS + 350 € /12 = 29,16 €
Total	VS + 400 € /8 = 50 €	VS + 600 € /12 = 50 €